10

SECOND MÉMOIRE

A CONSULTER

ET CONSULTATION,

SUR LA DÉFENSE

A UNE ACCUSATION D'ESCROQUERIE,

POUR JEAN-CHARLES-VINCENT DE BETTE D'ETIENVILLE, *Bourgeois de* SAINT-OMER EN ARTOIS *détenu ès Prisons du Châtelet de Paris, Accusé.*

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

SECOND MÉMOIRE A CONSULTER,

POUR JEAN-CHARLES-VINCENT DE BETTE D'ETIENVILLE, Bourgeois de Saint-Omer en Artois, détenu ès Prisons du Châtelet, Accusé.

ASSEZ malheureux pour me trouver impliqué dans la plus étonnante des intrigues, je n'ai pu articuler, pour ma défense, que des faits qui paroissent heurter le bon sens. Rien n'est plus extraordinaire que mon récit, & cependant rien n'est plus vrai. Incapable de déguisement, j'avoue que j'ai senti l'inconséquence de mes démarches. Mais mes réflexions furent trop tardives; j'étois dans l'abyme lorsqu'elles se présenterent à mon esprit. Si dans tout ce qui s'est passé, je n'avois eu qu'à gémir sur mes propres infortunes, mes maux eussent été légers; mais j'ai à partager les chagrins de toutes les personnes qui, par contre-coup, se trouvent enveloppées dans cette malheureuse affaire, & encore à essuyer des reproches sanglans de la part de ceux qui, n'ayant aucune idée de mon caractere, me jugent d'après leurs sensations. Mille voix s'élevent pour me calomnier de la maniere la plus outrageante. J'ose cependant attester l'Univers, que personne ne le mérite moins. Forcé, il est vrai, de publier un Mémoire, qui me justifie de la plus odieuse imputation, je n'ai pu dissimuler au Public par quel ordre j'avois

ngi. Mais j'ai fait cette déclaration avec tout le reſpect qui eſt dû au Prince à qui je me flattois d'être utile, & je m'applaudis d'avoir été aſſez heureux pour trouver, dans mes Défenſeurs, les mêmes ſentimens.

On me reproche qu'il ne paroît pas vraiſemblable que, dans le cours d'une auſſi longue intrigue, j'aie pu avoir toujours le même degré de confiance, & ne pas connoître plus particuliérement le ſieur Augeard, qui eſt la cheville ouvriere, & ſans lequel je ne pouvois agir; & comment j'ai pu donner auſſi légerement dans les propoſitions qu'il m'a faites. Je répondrai que j'eus d'autant moins de ſoupçon ſur ſa ſincérité, qu'il y avoit déja quelque tems que j'entendois parler du mariage dont il eſt queſtion. Lorſque M. le Baron de Fages vint chez moi pour la premiere fois, il m'avoua qu'il avoit déja remis ſes titres à un Officier de la Maiſon de la Reine, qui s'étoit intéreſſé pour lui; qu'on les avoit retenus quelque tems, & qu'enſuite on les lui avoit renvoyés, ſous le prétexte que le choix étoit fait. D'après cette déclaration, en propoſant le Baron au ſieur Augeard, je lui demandai s'il avoit quelques connoiſſances du Gentilhomme dont je lui parlois. Il me répondit qu'oui, que l'on avoit déja vu ſes titres, mais que le mariage devant ſe conclure avec un Officier qui avoit obtenu la Croix de Saint-Louis au ſiege de Maëſtrich, on les avoit renvoyés. Ce récit que je trouvai conforme à ce que j'avois entendu par différentes perſonnes, & par le Baron de Fages, ne me laiſſa aucun doute ſur ſa probité & la bonne foi du ſieur Augeard; d'ailleurs, il faut examiner avec quelle prudence, ou plutôt avec quelle malice, le ſieur Augeard ſut échauffer ma confiance par gradation. Rien de plus ſimple, au premier coup-d'œil, que ma miſſion. Trouver un Gentil-homme, qui voulût faire le mariage propoſé, & dont la concluſion paroiſſoit l'affaire de quinze jours au plus.

Me voilà donc fortement protégé par un Prince puiſſant, qui, de ſa ſeule volonté, pouvoit me rendre infiniment heureux. Je demande à toutes les perſonnes qui me liront ſans prévention, s'il en eſt une ſeule qui dans ma poſition, cherchant une place avantageuſe, euſſent héſité. Je conviens que mon caractere a beaucoup contribué à ma perte. Excédé des infortunes que j'avois eſſuyées, & ne perdant pas l'eſpoir de devenir plus heureux, il n'a pas été difficile de me faire tomber dans le piege. Livré à l'illuſion, j'enviſageois le port d'où je pouvois braver l'inconſtante fortune. Tout ſe peignoit dans mon imagination ſous les couleurs les plus agréables; l'avouerai-je, ſans rougir? le myſtere de mes entrevues avec Madame de Courville, ſes promeſſes flatteuſes, l'éloge qu'elle faiſoit de mes bonnes qualités, contribuerent plus que tout le reſte, à m'aveugler.

Le voyage que j'ai fait à la campagne de Madame de Courville, paroît l'épiſode la plus romaneſque que l'on ait vu: perſonne ne comprend qu'il ſoit poſſible que j'ignore le nom d'une terre où j'ai reſté trois jours. Cette réflexion eſt naturelle; je ne ſaurois m'empêcher d'en convenir, mais ſans qu'il y eût d'enchantement: j'y ai reſté ſans m'en informer, & en gardant religieuſement le plus grand ſilence, par le ridicule ſerment que j'avois fait de ne point chercher à m'aſſurer des lieux où j'étois. On peut me faire un reproche; c'eſt d'avoir été dans cette occaſion, plus délicat que je ne l'avois été ſur celui que j'avois fait au ſieur Augeard, lorſqu'il me conduiſit ſecrétement dans la rue Neuve-Saint-Gilles. Mais ſi l'on fait réflexion, qu'à l'époque de ce voyage, je ſavois que l'on me conduiſoit chez Madame la Comteſſe de la Motte (que je croyois n'être que Madame de Courville); la perſuaſion où j'étois que j'avois eu deux entretiens avec M. le Cardinal de Rohan; que me confiance alimentée continuellement par les paroles de Madame de Courville, ne me

laiſſoit aucun doute ſur l'iſſue de ma négociation ; on verra en moi un homme crédule, imprudent, par les ſuites qu'a eues ſa miſſion, mais à qui on ne ſauroit reprocher, ſans injuſtice, ſon étonnante confiance puiſqu'elle prouve la bonne foi avec laquelle j'ai agi. Ce n'eſt pas dans cette ſeule affaire que j'ai à me plaindre de ma malheureuſe facilité, à ne voir dans mes ſemblables, que la candeur qui m'eſt naturelle. Je déſeſpere de pouvoir jamais me corriger, puiſque tous les maux qu'elle m'a cauſés n'ont pu me rendre plus défiant.

On ne conçoit pas moins difficilement, comment j'ai pu conſentir à rendre à Madame de Courville le ſeul titre qui me garantiſſoit la ſomme de trente mille livres que j'avois cautionnée. Pour moi, je ne vois rien que d'ordinaire dans ma conduite en ce moment.

L'affliction de Madame de Courville m'avoit déja diſpoſé à faire tout au monde pour la conſoler ; elle profita de l'inſtant de chaleur qui m'animoit à lui arracher le ſujet qui cauſoit ſon chagrin. Comment ne lui aurois-je pas remis le paquet que quelques jours avant elle m'avoit demandé, & qu'elle m'avoit rendu ? Plein de confiance en elle, j'ai dépoſé dans ſes mains cet écrit qui faiſoit mon eſpoir. Quelle eſt ma ſurpriſe ! je le lui vois déchirer avec précipitation, & ſans avoir la force de lui en demander la raiſon. Ceci fut l'ouvrage d'un inſtant. Vouloir rendre les mouvemens dont j'étois agité, ſeroit la choſe impoſſible ; j'avoue ſeulement qu'il ne me vint pas dans l'idée que Madame de Courville, voulût m'en faire tort. Ma confiance en cette femme étoit ſi entiere, que je me ſerois regardé comme un monſtre ſi j'euſſe conçu le moindre doute ſur la pureté de ſes intentions. D'ailleurs, ſes larmes, la néceſſité de ſa fuite, ce deſir de plaire à Monſieur le Cardinal, tout contribua à ma foibleſſe. Je m'applaudiſſois d'être aſſez heureux pour leur donner cette preuve de mon zele. Hélas !

je ne prévoyois pas quelle en ſeroit la récompenſe.

Mes infortunes commencerent à Arras, puiſque depuis ce moment il ne fut plus queſtion de Madame de Courville; le peu de jours que je paſſai en cette Ville furent encore plus cruels pour moi; je diſſimulois à ma famille le chagrin profond dont j'étois la proie; je voulois épargner à la plus tendre des meres la douleur d'apprendre une auſſi cruelle aventure. Arrivé à Dunkerque, je cherchois tous les moyens d'étourdir mes chagrins. L'eſpoir, cette chimere ſi conſolante, qui ne m'a preſque jamais abandonné, étoit déja parvenu à les adoucir, lorſque le 16 Septembre, étant au ſpectacle, je vis entrer le nommé Blay, valet-de-chambre du Baron de Fages. Cette vue me fit éprouver une révolution étonnante, j'étois joyeux & chagrin à la fois; l'amitié que j'avois pour le Baron, le deſir de le voir & de l'inſtruire de la malheureuſe poſition où je me trouvois, me firent voler auprès de ce valet-de-chambre, que ma préſence déconcerta. Ma premiere queſtion fut de lui demander, où eſt le Baron? Conduiſez-moi à ſon auberge, il eſt important que je le voie. Il n'eſt point ici, me répondit-il, il eſt à Bruxelle. J'ai des ordres de l'attendre; il arrive demain par la barque d'Oſtende. — Qu'eſt-il allé faire à Bruxelle? — Il s'y eſt rendu pour éviter les pourſuites de ſes créanciers; mais vous, Monſieur, que faites-vous ici? je n'imaginois pas vous y trouver. Je crus devoir inſtruire ce jeune homme de ce qui m'étoit arrivé. Je voyois ſon embarras augmenter; il vouloit me quitter en promettant de venir me rejoindre le lendemain. Il faut au moins, lui dis-je, que je vous montre l'endroit où je loge. Je l'entraînai chez moi: il brûloit de me quitter; j'eus quelque ſoupçon qu'il me cachoit que ſon maître étoit dans la Ville. Pour m'en aſſurer, je voulus abſolument le conduire à ſon auberge; il s'obſtina à ne pas le vouloir; il me nomma différentes auberges:

mais voyant que j'étois parfaitement décidé à ne point le quitter qu'il ne fût chez lui, il entra à l'auberge de l'Homme Sauvage En le voyant, l'hôte lui dit : ces Meſſieurs vous attendent. Et bien ! mon cher Blay, vous me trompiez donc ? Il reſta interdit : je le ſuivis. Sur l'eſcalier une des filles de la maiſon me dit à l'oreille : Monſieur d'Etienville, gardez-vous bien de monter ; on parle de vous faire arrêter. Peu inquiet de ce diſcours, & raſſuré par mon innocence, j'arrive dans une chambre où je trouvai M. le Baron de Fages & M. le Comte de Précourt ; ce dernier voulut me traiter durement. Je lui répondis avec autant de modeſtie, que de fermeté. Il me dit : Monſieur, j'ai un ordre du Roi pour m'aſſurer de vous. Je lui répondis que cela pouvoit être, mais que cependant je le priois de vouloir bien me le montrer : il n'en voulut rien faire, en m'alléguant pour raiſon, qu'il avoit été dépoſé chez le Commandant de la Ville. A ces mots je n'inſiſtai plus, parce que j'ai toujours cru que les hommes étoient tels que je ſuis, & qu'ils n'avancent rien que de vrai. Un moment après, je vis arriver un Caporal avec une Sentinelle, qui fut placée à la porte de la chambre où nous étions. J'avoue que dès ce moment je me crus perdu ; cependant raſſuré par mon innocence, j'eus bientôt repris ma tranquillité. Il fut convenu que je ſuivrois ces Meſſieurs volontairement, & qu'à la couchée ſeulement on placeroit un Sentinelle à ma porte.

Les choſes ainſi réglées, nous primes le lendemain la Diligence de Dunkerque à Lille. Nous deſcendîmes à l'Hôtel de Portugal, & comme la Diligence de Paris ne partoit que le lundi ſuivant, nous fûmes forcés d'y ſéjourner le dimanche. M. le Comte de Précourt, qui ne vouloit pas ſe priver de voir les évolutions militaires, propoſa de ſe rendre à l'eſplanade ; nous nous y rendîmes effectivement. En y allant je fus rencontré par un de mes créanciers, ce

qui donna lieu le lendemain à une très-singuliere aventure : comme nous étions à la porte de la Ville, & que la Diligence se disposoit de partir, on pria les Voyageurs de descendre. Chacun murmuroit & ne savoit à quoi attribuer un ordre semblable : pour moi, qui avois reconnu la voix de mon créancier, je dis froidement à mes compagnons de voyage : ne vous dérangez pas, Messieurs, c'est moi que l'on demande. Je descends, un Huissier m'arrête : je demande en vertu de quel titre. Il n'en faut point, me répondit-on. (1) Déja je me disposois à payer mon créancier & à remonter dans la voiture, quand je fus témoin des débats de M. le Comte de Précourt, qui me réclamoit auprès de l'Officier de garde comme un prisonnier dont il étoit chargé par ordre du Roi. Je me garderai bien de peindre le burlesque de cette aventure, il faudroit avoir l'esprit dans une situation différente que celle où je me trouve. Il suffit que je dise, que les militaires l'emporterent sur les records, qui, au grand regret de l'Huissier, furent obligés de lâcher leur proie. Le Commandant de la Ville me fit transférer à la Tour de Saint-Pierre, pour y rester jusqu'au moment où le départ de M. de Précourt seroit fixé. Le Baron de Fages & son valet-de-chambre continuerent leur route, bien mortifiés de la scene qui venoit de se passer. Cependant les dépenses qu'avoit faites M. le Baron de Fages, en parcourant tous les Pays-Bas, avoient épuisé sa bourse; & si la mienne ne s'étoit pas trouvée mieux garnie, il est vraisemblable que la piece en eût resté là, faute de moyens de la pousser plus loin. Si mon récit contient des faits extraordinaires, celui-ci ne l'est pas

(1) Les Marchands & Bourgeois de la Ville de Lille jouissent du privilege de faire appréhender au corps leurs débiteurs, sans qu'ils aient ni lettres de change, ni billets, pour une somme quelque médiocre qu'elle soit, & cela en donnant caution.

moins : je ſuis, ſans doute, le premier homme à qui il eſt arrivé de fournir de l'argent aux perſonnes qui l'arrêtent, & qui ait payé les frais d'un voyage qui ne me préſentoit que la perſpective d'un avenir fort malheureux ; mais tout ſingulier que ſoit cet épiſode, il n'en eſt pas moins conſtant.

Arrivé à la Tour de Saint-Pierre, je fus mis au ſecret ; ce moment fut un de ceux où je me livrai à toute ma douleur. Je pleurai amérement ſur la fatalité de mon étoile qui m'expoſoit à de ſi cruels revers. Je maudiſſois le fatal moment où je m'étois lié avec le ſieur Augeard ; mais bientôt revenant à moi-même, je me flattois que M. le Cardinal de Rohan me rendroit la juſtice qui m'eſt due, en déclarant mon innocence dans l'affaire pour laquelle il étoit lui-même détenu, & qu'il me dédommageroit amplement des maux que je ſouffrois. Ces douces chimeres me rendirent plus calme, & je fis de nouveaux Châteaux en Eſpagne.

Comme je m'occupois agréablement l'imagination d'une fortune prochaine, j'entendis ouvrir un petit guichet qui étoit à ma porte, & pluſieurs voix de femmes qui diſparurent auſſi-tôt que j'avançai vers elles. Surpris de cette prompte diſparition, je mis la tête au guichet pour les appeller ; elles ne me virent qu'en tremblant, & en me faiſant ſigne de ne point faire de bruit. Je leur en demandai la raiſon : l'une d'elles me répondit, Monſeigneur, on nous a expreſſément défendu de vous parler, ni de vous donner la moindre choſe, ſous peine de punition. Etourdi de m'entendre qualifier de *Monſeigneur*, je crus que ces femmes étoient folles ; mais je ne tardai pas à être convaincu qu'elles me prenoient réellement pour un Prince, & que je paſſois pour tel dans l'eſprit de la plupart des priſonniers. C'eſt en vain que je voulus les diſſuader ſur cet article, en les aſſurant que je n'étois nullement un Monſeigneur, mais un ſimple particulier.

Mes efforts à vouloir les perſuader ne firent que les affermir dans leur opinion. Je paſſai cinq jours dans cette priſon avec autant de douceur que peut en goûter une ame ſenſible qui ſe trouve au milieu d'une foule d'infortunés. Il eſt cependant vrai que l'homme peut trouver par-tout le bonheur. Je l'éprouvai d'une maniere bien ſenſible. Parmi les malheureuſes avec qui je m'entretenois à travers mon guichet, il s'en trouvoit deux détenues pour avoir fraudé les droits du tabac. Leur liberté ne tenoit qu'à ſix francs pour chacune d'elles. Quoique dépouillé de preſque tout mon argent, que j'avois remis à M. le Comte de Précourt, je n'héſitai pas à faire deux heureux. Que l'expreſſion de leur reconnoiſſance fut douce pour mon cœur! Dès ce moment, j'oubliai mes maux pour partager leur joie, & je remerciai le Ciel de m'avoir donné une ame ſenſible.

Le vendredi 23 Septembre, M. le Comte de Précourt vint m'annoncer, ſur les neuf heures du ſoir, que nous partirions le lendemain à quatre heures du matin. Il m'emmena avec lui; dès que nous fûmes dans un fiacre, il me dit qu'il alloit me conduire au corps-de-garde de la porte des malades, que ce ſeroit là où je paſſerois la nuit. J'avoue de bonne foi que je trouvai la propoſition extrêmement dure; mais, ainſi que l'agneau que l'on ſacrifie, je ne répondis rien; je me laiſſai conduire. Il y avoit environ une demi-heure que j'étois avec la Garde, lorſque l'Officier du poſte vint m'inviter à paſſer dans ſa chambre, en m'aſſurant que j'y ſerois plus commodément. J'acceptai ſon offre avec reconnoiſſance, & nous paſſâmes une partie de la nuit à cauſer, & à eſſayer de dormir. Je ne réuſſis point à pouvoir me procurer cette derniere douceur. A quatre heures du matin, je montai dans la Diligence. Le lendemain, nous trouvâmes M. le Baron de Fages, qui nous attendoit à Pont *Sainte-Maxence*. Nous dinâmes enſemble, &

il convint avec M. le Comte de Précourt, qu'il partiroit le même jour pour Verſailles, & que le lendemain nous irions le rejoindre à la Fleur de lis, auberge qui ſe trouve en face du logement de MM. les Gardes du Corps. A Senlis, nous quittâmes, M. le Comte de Précourt & moi, la diligence, & nous nous rendimes à pied, à Vineuil-Chantilly, où M. le Comte de Précourt demeure. En arrivant chez lui, mon premier gite fut ſa cave; il eſt vrai que je n'y reſtai pas long-temps, & qu'il me fit coucher dans une chambre. Nous partîmes de Vineuil le mardi 27, & nous arrivâmes à Verſailles ſur le minuit.

L'intention de M. le Comte de Précourt, à ce qu'il me diſoit, étoit de rendre compte de ce qui s'étoit paſſé à mon égard, & de me remettre entre les mains du Miniſtre qui lui avoit donné l'ordre du Roi pour m'arrêter. Le lendemain, il ſe rendit effectivement chez le Miniſtre. A ſon retour, il ne me parut pas ſatisfait de la viſite qu'il venoit de faire, & nous dit, au Baron & à moi " que le Miniſtre ,, lui avoit déclaré qu'il ne pouvoit entrer pour ,, rien dans cette affaire, qu'elle regardoit les Tri,, bunaux, & que c'étoit à eux ſeuls à qui l'on de,, voit s'adreſſer ,,. Je conviens que cette nouvelle me cauſa une joie extrême. Je voyois la répugnance du Baron de Fages pour compromettre M. le Cardinal de Rohan. Mon dévouement à ce Prince m'engagea à lui faire ſentir combien il ſeroit avantageux pour lui de ſe conduire avec modération dans une affaire auſſi délicate. Je le trouvai parfaitement diſpoſé à ſuivre mon avis; mais il n'avoit pas aſſez de fermeté pour faire connoître ſes diſpoſitions au Comte de Précourt. Que de chagrins cet infortuné Gentilhomme ſe ſeroit épargnés, ſi, depuis le commencement de cette malheureuſe négociation, il s'étoit conduit d'après le mouvement de ſon cœur! Il n'auroit pas aujourd'hui le déſagrement de ſe voir

pourſuivi par ſes créanciers, ni la douleur d'être la fable du public, qui, ſans ces détails, ne pourroit que blâmer ſa conduite.

M. le Comte de Précourt nous dit qu'il alloit prendre avis de M. de Croſne, & voir, d'après cela, ce qu'il devoit faire de ma perſonne. Il partit, & ne revint nous joindre que fort avant dans la nuit. Les premiers mots qu'il prononça auroient fait trembler un coupable. " Monſieur d'Etienville, me dit-il, Monſieur ,, le Lieutenant de Police veut abſolument que je ,, vous remette entre ſes mains ,,. Je lui répondis que j'avois trop de confiance dans l'équité de ce reſpectable Magiſtrat pour craindre qu'il ne me rendit pas juſtice, dès l'inſtant qu'il ſeroit convaincu de mon innocence. M. le Comte de Précourt s'empreſſa de me répondre qu'il étoit incapable de me livrer, & que je devois être perſuadé que tant que je ſerois avec lui, je n'aurois rien à craindre.

La modération que je veux faire régner dans mes écrits, me preſcrit de taire tous les faits qui ſeroient dans le cas de donner une idée déſavantageuſe des perſonnes dont je ſuis forcé de parler. Le Vendredi, nous nous rendîmes à Paris. Nous deſcendîmes près de l'Abbaye de S. Victor. M. le Comte de Précourt me procura un moment d'entretien avec le généreux M. Mulot. Cet homme eſtimable à tous égards, bien loin d'aggraver mes chagrins, en me reprochant mon imprudence, chercha à me conſoler, en me diſant: " Je ,, ne doute pas, mon cher d'Etienville, de votre ,, innocence & de votre bonne foi. Vous n'avez rien ,, à craindre, on vous rendra juſtice ,,. Nous fûmes loger, le Baron, ſon Valet-de-chambre & moi, à l'Hôtel de Notre-Dame, rue du Colombier, Fauxbourg Saint-Germain. Qui pourroit peindre nos alarmes? Le moindre mouvement nous faiſoit treſſaillir. Pour augmenter nos inquiétudes, le Garçon qui nous ſervoit, paroiſſoit nous examiner avec tant d'attention,

qu'il nous faiſoit frémir : " *C'eſt ſûrement une Mouche* ; ,, diſions-nous, *nous ſommes perdus ; on va nous* ,, *arrêter* ,,.

Tel étoit le diſcours que nous répétions l'un après l'autre. Le Samedi, vers le ſoir, M. le Comte de Précourt vint nous annoncer que M. le Lieutenant de Police l'avoit engagé à terminer avec nos créanciers, & qu'il lui avoit conſeillé de nous réfugier au Temple juſqu'au moment où l'arrangement ſeroit terminé. Arrivé au Temple, je commençai à reſpirer; toujours avec le Baron de Fages : je puis dire qu'il ſe conduiſit avec moi d'une maniere bien propre à accroître mon amitié pour lui. Nos entretiens rouloient continuellement ſur l'aventure cruelle qui cauſoit la détention de M. le Cardinal de Rohan & nos malheurs. Moi, qui ai la foibleſſe de toujours eſpérer, & de me peindre les objets ſous le point de vue le plus conſolant, je m'efforçai de ranimer l'eſpoir du Baron, en lui communiquant mon eſpérance. Les malheureux aiment à ſe faire illuſion ; c'eſt la plus grande faveur que le Ciel ait pu leur accorder. Né avec un caractere extrêmement gai, je parvins à calmer le profond chagrin dont le Baron me paroiſſoit affecté. Ma tranquillité faiſoit la ſienne. Il me croyoit plus inſtruit que je ne l'étois effectivement ; il cherchoit tous les moyens de m'arracher un ſecret que je croyois devoir lui taire, connoiſſant le caractere bouillant de M. le Comte de Précourt, à qui le Baron n'auroit pu le cacher, & ayant tout à craindre des démarches du premier, s'il eût été plus inſtruit.

M. le Comte de Précourt s'occupa du ſoin d'arranger les créanciers. Je ne fus pas conſulté dans cette affaire ; & M. le Baron de Fages, qui y étoit, pour ainſi dire, la partie la plus intéreſſée, ne fut pas même écouté dans tout ce qu'il put articuler pour ſon bien & celui de ſes créanciers. J'ai déja inſtruit le Public de ce qui s'eſt paſſé à cet égard, (*voyez mon premier Mé-*

moire.) Cependant malgré le ſuccès accordé au Baron de Fages, les créanciers n'étoient pas ſatisfaits ; il leur falloit une victime, & c'eſt ſur moi que tombe leur rage. Ils ſentirent la difficulté qu'ils éprouveroient, n'ayant aucun moyen légitime qu'ils puſſent employer. Mais de quoi les méchants ne ſont-ils pas capables ! A force de noircenr, ils trouverent dans mon exceſſive confiance l'affreux moyen de conſommer ma perte ; un miracle me ſauve de cette premiere embûche. J'ai promis d'être modéré, voilà pourquoi je garde le ſilence ſur cette premiere noirceur, en ce que le récit que j'en ferois, revolteroit les ames ſenſibles contre la perſonne qui en eſt l'auteur. A Dieu ne plaiſe que je veuille augmenter ſes torts envers moi.

Je cherche un aſyle dans S. Jean de Latran. A peine y ſuis-je, que le valet-de-chambre du Baron de Fages vint me demander ſi j'aurois de la répugnance à voir le premier valet-de-chambre du Cardinal de Rohan, & ſi je voulois mettre mes intérêts & ceux du Baron entre ſes mains. Enchanté de cette ouverture, & la regardant comme la fin de mes maux, je priai ce jeune homme de ne point tarder à me procurer la viſite de M. Roths, (c'eſt le nom du valet-de-chambre du Prince.) Blay me propoſa de me rendre à l'hôtel de Rohan ; mais lui ayant fait ſentir l'impoſſibilité d'une pareille démarche, nous convînmes que je lui écrirois un mot, qui lui fut porté ſur-le-champ

Le lendemain, qui étoit un lundi, M. Roths vint chez moi, accompagné du valet-de-chambre du Baron, qui ſe retira pour nous laiſſer la liberté de nous entretenir. Je lui fis une confidence entiere de tout ce qui s'étoit paſſé ; il m'écouta avec la plus grande attention, me fit quantité de queſtions relativement à M. le Cardinal, & au local de la maiſon où nos entretiens nocturnes avoient eu lieu ; mes réponſes parurent le ſatisfaire. Il me quitta, en me diſant que je pouvois compter ſur lui ; &, que pour me mettre à l'abri des

pourſuites des créanciers, il alloit s'occuper de me faire loger à l'hôtel de Rohan, où je n'aurois rien à craindre de leur part. Enchanté de l'intérêt que M. Rohts ſembloit prendre à moi, & comptant ſur ſes promeſſes, je me livrai à l'eſpoir de voir la fin de mes maux, & par conſéquent de ceux du Baron & des autres perſonnes que cette affaire compromettoit.

Le ſurlendemain M. Roths vint me voir, & me demanda quelques notes, par écrit, de nos entretiens précédents. L'ayant ſatisfait, il m'engagea deux jours après, à travailler à faire un mémoire détaillé de tous les faits dont je lui avois parlé. A la premiere viſite qu'il me fit, je le lui remis. Il revint enſuite me faire rayer certains mots aſſez indifférents, & qui étoient les propres expreſſions dont Mme. de Courville s'étoit ſervie, en parlant de M. le Cardinal. L'ayant ſatisfait ſur cet article, il me pria de lui en faire un double, & me fit en même-temps des offres que l'affreuſe poſition où je me trouvois ne me permit pas de refuſer. " Vous n'êtes pas heureux, » me dit-il, je puis vous être utile. Je vous offre de » l'argent. Quand cette affaire ſera terminée, vous me » le remettrez. Je le puis faire ſans me gêner. Adieu, « ce ſoir je reviendrai vous voir, & vous apporter » de l'argent ».

M. Roths ne vint pas le ſoir, comme il me l'avoit promis, mais bien le lendemain matin. Il voulut s'excuſer ſur ce qu'il m'avoit manqué de parole. Après avoir cauſé quelques inſtants, il mit un louis neuf ſur ma cheminée, en me diſant qu'il étoit ſorti de chez lui, ſans penſer à ſe munir d'argent, mais que le lendemain il y penſeroit. Ce fut ce jour-là que lui ayant démandé ſi M. le Cardinal étoit ſatisfait de ma conduite, il me dit, que ſi j'étois dans la perſuaſion d'avoir vu M. le Cardinal, je me trompois pleinement; qu'il y avoit tout lieu de croire que j'avois été joué, & que le perſonnage que j'avois vu ne pou-

voit être qu'un impoſteur. M. Roths pourroit rendre mieux que moi, la révolution que j'éprouvai. Pyrrhonien de bonne foi, je doutois de mon exiſtence même : quelquefois encore je me croyois dans le ſéjour des ombres. M. Roths parut touché de mon état, puiſqu'il me dit que, malgré cette déclaration, je pouvois compter qu'il ne m'abandonneroit pas, & que le Prince ſe feroit un plaiſir de m'être utile ; il ajouta, nous vous emmenerons avec nous à Saverne.

Dès que M. Roths fut ſorti, je me rappellai ce qu'il venoit de me dire : mon eſprit flottoit dans un océan ſans limites : je ne ſavois à quoi me réſoudre ſur le compte de M. le Cardinal. Auſſi vrai, auſſi crédule qu'on peut l'être, je crus qu'il étoit poſſible que l'on m'eût trompé ; d'ailleurs, je ne croyois pas M. Roths capable d'une ſupercherie ſi odieuſe, & je ne voyois pas où pouvoit tendre un pareil déſaveu.

Toujours incertain, tel eſt malheureuſement mon caractere ; & ne ſachant comment ſortir de mes irréſolutions, j'attendois l'iſſue qu'auroit la déclaration de M. Roths, lorſque mon Hôte entra dans ma chambre, pour me dire que le Greffier de l'enclos vouloit me parler ; je me rendis au Greffe. M. Coutura qui le tient, m'annonça que je devois vuider l'enclos dans les vingt-quatre heures, en vertu des ordres qu'il avoit reçus de M. le Bailli. Effrayé d'un ſemblable diſcours, qui fut pour moi un coup de foudre, je voulus chercher à intéreſſer M. Coutura en ma faveur, afin qu'il ne me privât pas de l'aſyle où j'étois en ſûreté. Il me répondit que tout ce qu'il pouvoit faire pour me rendre ſervice, c'étoit de m'accorder deux jours pour prendre des arrangements avec les ſieurs Vaucher & Loque. Il me propoſa de m'aboucher avec le premier, & me fit une peinture ſi effrayante du procès dont j'étois menacé, à l'occaſion de la conduite de M. le Comte de Précourt, que quelqu'innocent que je ſois dans cette affaire, je ne laiſſai pas de redouter de me voir arrêter.

Je consentis donc à voir le sieur Vaucher, qui se rendit au Greffe : j'essuyai un débordement d'injures de la part de cet impitoyable créancier que rien ne pouvoit calmer. En vain je lui représentai son injustice à mon égard. Moi, qui n'avois touché aucuns des bijoux qu'il avoit fournis, ni aucunes sommes qui en provinssent, rien ne put l'adoucir, & il me traita comme le plus insigne fripon. Je lui avois cependant donné de ma délicatesse une preuve qui auroit dû le désabuser.

M. le Baron de Fages m'avoit fait présent d'une montre, avec sa chaîne en or, provenant du sieur Vaucher ; aussi-tôt l'événement, je la remis à M. le Comte de Précourt, ne voulant pas conserver un effet qui n'étoit point payé. Nous nous quittâmes sans pouvoir nous entendre ; je lui promis seulement que j'écrirois au Baron de Fages, & au Comte de Précourt, pour les engager à une voie de conciliation. Cette scene se passoit le jour de Noël. M. Coutura ne m'avoit accordé le délai que jusqu'au mercredi. Passé ce jour, je devois être livré à l'Huissier & à sa cohorte, qui tenoient l'enclos de Saint-Jean-de-Latran investi de tous côtés.

M. le Comte de Précourt me fit répondre qu'il ne vouloit rien changer aux arrangements qu'il avoit pris.

D'après cette réponse, il falloit me résoudre à me rendre en prison, ou à chercher les moyens de m'évader. Ce dernier parti me paroissoit d'autant moins praticable, que je voyois tous les Employés de l'enclos seduits par l'or du sieur Vaucher, qui ne m'avoit point caché que c'étoit le seul moyen qui lui assuroit sa vengeance. J'écrivis à M. Rohs ; je lui faisois part de la crise où je me trouvois. Un de mes amis voulut bien se charger de porter ma lettre, de laquelle je ne reçus point de réponse.

L'ame

L'ame dévorée de chagrins, je pris la mâle résolution de me laiſſer traîner en priſon. Ce parti une fois pris, je m'accoutumai inſenſiblement à l'idée de me voir enſeveli dans l'affreux ſéjour que j'habite, & j'écrivis au Greffier un billet, par lequel je lui annonçai qu'à huit heures du ſoir je me remettrois volontairement entre les mains de l'Huiſſier. M. Coutura vint dans ma chambre d'un air furieux, en voulant ſaiſir mes papiers, & me faire ſortir ſur-le-champ. Je m'oppoſai avec fermeté à cet acte de violence; mais je fus gardé à vue par le Suiſſe de l'enclos & le Guichetier de la priſon, qui ne me quitterent point juſqu'au moment où je me préſentai à l'Huiſſier qui m'attendoit à la porte.

On m'avoit cependant conſeillé, dans la journée, d'écrire à M. le Lieutenant Criminel, & de prendre un Procureur. Je fis ces deux choſes: Me. Salle vint chez moi; mais il n'eut pas le temps de donner ma requête: il interjetta appel. M. Coutura, en le voyant ſentit qu'en m'accordant vingt-quatre heures de plus, le deſſein des ſieurs Vaucher & Loque étoit avorté.

M. Roths vint cependant chez moi, au moment où le Suiſſe & ſon Adjoint me preſſoient de ſortir. Je lui dis: Je me rends en priſon; je compte ſur vos promeſſes. Il répondit que je pouvois avoir toute confiance en lui, & qu'il ne m'abandonneroit pas. Pour me convaincre de la ſincérité de ſes offres, il me donna quatre louis, & me fit faire un billet de 120 livres, dans lequel je compris le louis qu'il m'avoit remis deux jours avant. Je me rendis en priſon avec un ſi grand ſang-froid, que je n'éprouvai pas la plus légere palpitation, malgré l'horrible appareil qui m'environnoit. Plus je réfléchis à la fermeté que j'eus en ce moment, moins je conçois comment j'ai été aſſez heureux pour l'acquérir: je ſuis perſuadé cependant qu'une longue ſuite d'infortunes peu méritées, donne à l'homme un courage mâle & vigoureux, qui le

rend supérieur aux maux qui semblent devoir l'accabler.

Dès que j'eus subi mon interrogatoire, & que j'eus la liberté d'écrire, j'envoyai une lettre à M. Roths: on me rapporta qu'il étoit toujours dans les meilleures dispositions à mon égard. Je tentai d'obtenir mon élargissement provisoire. Un Praticien, dont je tais le nom, par égard pour lui-même, & la qualité pour l'honneur de sa profession, vint me voir; je le consultai: il me répondit, que les frais de ma requête & les dépenses nécessaires à ce sujet, me coûteroient une somme infiniment supérieure à mes forces. Je lui remis deux louis, en le priant de les garder à compte, & l'engageai à venir me voir le surlendemain, jour auquel je croyois pouvoir lui remettre la somme entiere dont il faisoit dépendre ma liberté: mais ce jour, si prospere en apparence, s'écoula, comme tant d'autres, dans une attente cruelle & vaine: il fallut rester sous ses fatals verroux, dans ce jour de douleur & d'opprobre.

C'est dès cet instant, que je puis dire avoir souffert tous les maux réunis. Les bonnes dispositions de M. Roths, pour moi, s'évanouirent; il me donna des promesses, & finit par être si froid à mon égard, qu'il me dégoûta de recourir davantage à lui.

Le besoin qui n'avoit pas tardé à se faire sentir, joint à l'air infect que l'on respire dans cette affreuse prison, altéra ma santé au point que je me crus perdu sans ressource. Désespéré de mon état, j'écrivis la lettre la plus touchante à M. Roths.

La peinture vraie de ma position auroit touché l'ame la plus insensible. M. Roths y fut sourd; ce coup fut terrible pour moi. Les plus noirs soupçons s'emparerent de mon cœur. Je crus sincérement que j'étois un être que l'on sacrifioit à une politique intéressée & timide, & que ma mort étoit le seul vœu que l'on formoit. Je cherchois à ranimer mon cou-

rage ; je pris la liberté d'écrire à madame la Comteſſe de Brionne, pour qu'elle daignât peindre mon état à M. le Cardinal de Rohan, qu'un malheur commun ſembloit devoir intéreſſer à mon ſort. Je ne reçus point de réponſe. Deſtiné à périr d'indigence, je n'avois pour perſpective qu'une mort auſſi cruelle que lente.

Envain je veux, par un ſentiment inné dans tous les êtres, répouſſer le ſiniſtre tableau qui me préſente l'inſtant de ma deſtruction. Mon cœur, pour la premiere fois, ſe ferme à l'eſpérance. Ames ſenſibles & généreuſes, c'eſt à vous qu'un infortuné, ſans appui, abandonné de tout l'univers, préſente une foible eſquiſſe de ſes ſouffrances.

Né dans un rang obſcur, je devois être à l'abri des caprices de la fortune ; mais quel être eſt aſſez heureux & aſſez ſûr de lui-même pour ſe promettre de réſiſter toute ſa vie à ſes fatales amorces : & à mon âge connoit-on toutes ſes perfidies ? .... Arraché à mon inclination pour la ſolitude, je me ſuis trouvé entraîné dans une ſuite d'événemens tous plus extraordinaires les uns que les autres & tous capables d'allumer l'ambition la moins folle. Mais j'ai ſu, malgré les circonſtances critiques, conſerver ma bonne foi & ma franchiſe. Ami ardent, je n'ai jamais héſité à faire des ſacrifices ; obliger fut toujours pour moi la plus pure de mes jouiſſances. Je ne crains pas d'être démenti par ceux de qui je ſuis connu. Le cercle de mes connoiſſances eſt fort étroit ; plût au Ciel qu'il l'eût été davantage, & qu'il eût été borné à un petit nombres d'amis !

Avec quelques vertus & peu de foibleſſes, je ne ſuis parvenu à l'âge de 27 ans, qu'après avoir éprouvé tous les maux. Le poiſon de la calomnie s'eſt répandu ſur moi, & dans ce moment on ſe permet de noircir le motif qui m'a déterminé à publier mon mémoire. L'on ne craint point de m'outrager, en aſſurant que,

séduit par l'or des ennemis de M. le Cardinal de Rohan, j'ai reçu une somme considérable pour la publication de ma défense. J'avoue qu'une pareille imputation est le coup le plus sensible que l'on ait pu me porter. Si j'avois pu ensevelir dans le silence l'historique cruel qui me ravit l'honneur & la liberté, je n'aurois pas hésité. J'ai souffert constamment les plus cruelles persécutions, dont j'aime à croire qu'il est la cause innocente. Les malheurs des Grands sont une espece de calamité publique. On aime à s'affliger avec eux, & qui est-ce qui sent mieux ces malheurs que celui qui en est lui-même frappé?

Né, pour ainsi dire, dans la pourpre Romaine, héréditaire dans sa Maison, ce Prince, dont je me suis cru l'agent docile & dévoué, ce Prince, dis-je, a vu son illustre Famille entourer le berceau de nos Rois, dont elle commandoit les Armées, & quand le plus funeste coup l'en sépare, mes mains s'ouvriroient à l'or pour lui nuire!.... Elles sont chargées de fers!.... Et ce métal n'a rien qui séduise.

Signé, J. C. V. DE BETTE D'ETIENVILLE,
Auctor & Actor.

Me. MONTIGNY, Avocat.

ADDITION.

CE Mémoire étoit ſous preſſe lorſque j'ai été appellé pour les confrontations.

J'ai donc entendu s'ouvrir ces fatals verroux ! Mon cœur a treſſailli d'un ſentiment auquel il ſembloit s'être fermé pour toujours J'ai ſenti un mouvement de joie dont je déſeſpere encore de reprendre jamais la douce habitude !

Je vais voir, me ſuis-je dit, les Acteurs de ces ſcenes incompréhenſibles qui, au milieu de mon propre Pays, m'ont fait parcourir des régions inconnues. Je vais voir & toucher ces perſonnages ſinguliers, qui, affectant les plus ſuperbes titres, & ne reſpirant qu'au milieu de la magnificence, ont préparé ces illuſions trompeuſes, qui ne ſe ſont diſſipées que quand j'ai été dans les fers ?

J'arrive à la Baſtille. Appellé dans la Chambre des Inſtructions, j'apperçois les repréſentans de ce Sénat révéré, qui s'occupe en ce moment d'une Cauſe qui fixe l'attention du monde entier, & particuliérement celle de toutes les Cours. Quelle ame de fer pourroit alors compromettre les droits ſacrés de la vérité. Quel être aſſez dégradé pourroit ſe ſouiller d'un parjure, lorſqu'il a la Nation, l'Univers & ſon Roi pour Juges !

Dans cette premiere confrontation, je n'ai été préſenté qu'à deux femmes, dont l'une étoit remarquable par la richeſſe de ſa taille. Elle avoit les yeux bleus & les cheveux châtains.

Interrogé ſi je la connois, je la ſuis dans le détail, & je réponds qu'elle m'eſt entiérement inconnue.

Interrogée à ſon tour, elle m'examine avec la

même attention, & répond qu'elle ne m'a jamais vu.

C'étoit Mademoiſelle d'Oliva.

L'autre eſt d'une taille moyenne ; elle a l'œil bleu, les cheveux châtains, la peau blanche ; le ſon de ſa voix eſt agréable, parlant parfaitement bien, & avec autant de facilité que d'énergie.

Je ne ſuis pas réduit à l'examiner ; ſon abord me frappe & me ſaiſit. Ah ! Madame, lui dis-je avec cette ſenſibilité que donne le malheur, vous êtes mon Ange tutélaire : vous allez me conduire dans cet affreux dédale. Je vous ai vu chez Madame de Courville, dans le mois de Mai ; elle vous conſidéroit comme ſon amie.

Cette dame prenant la parole me demande mon nom : je le décline.

Ici je vais prendre la forme du dialogue, parce que c'eſt effectivement celle de la confrontation.

Vous ne pouvez, me dit-elle, m'avoir vue que chez M. le Cardinal de Rohan. — Jamais, Madame, je n'ai mis le pied chez ce Prince.

Ici le Magiſtrat, qui préſidoit à cette confrontation, m'apprit que cette dame étoit Madame la Comteſſe de la Motte.

— Madame, j'ignore abſolument qui vous êtes, ne vous ayant vue qu'une ſeule fois chez Madame de Courville, qui m'aſſura que vous ſeriez de la nôce.

— Je n'ai jamais reçu Madame de Courville chez moi ; je ne l'ai vue qu'une ſeule & unique fois, & cela dans la Semaine Sainte 1785. M. le Cardinal me dit qu'elle s'appelloit *Melta de Courville*, que ſon vrai nom étoit SUIBARK, qu'elle étoit Baronne & Chanoineſſe d'un Chapitre noble de Colmar.

M. le Rapporteur ayant demandé à Madame de la Motte quelle étoit la phyſionomie de cette dame. — C'eſt une femme, répond-elle, de belle taille ; elle a les yeux & les cheveux noirs, beaucoup de gorge ; elle avoit en ce moment une magnifique rivière

de diamans, une lévite brune, & des boutons en brilians. M. le Cardinal me dit qu'il devoit la marier au Baron de Fages.

M. le Rapporteur, lui ayant fait obſerver qu'il n'étoit pas queſtion du Baron de Fages dans ſa dépoſition.

Elle répondit qu'il y étoit queſtion d'un Baron, attaché à MONSIEUR.

Faites à Madame, me dit M. le Rapporteur, la deſcription de l'appartement où vous dites avoir été.

J'ai été dans une maiſon rue Neuve-Saint-Gilles, dont la porte cochere eſt fort écraſée en entrant. A gauche eſt la loge du Portier : à droite l'eſcalier, qui eſt aſſez ordinaire. Au haut ſe trouve un quarré ſervant de veſtibule, une anti-chambre de médiocre grandeur, d'où l'on entre dans un ſalon boiſé, à deux croiſées, en face l'une de l'autre. Une eſpece de conſole ou table ronde à deſſus de marbre ; les meubles d'étoffe mêlée ; une très-belle harpe, ſur laquelle Madame de Courville a pincé pluſieurs airs en ma préſence : au bout du ſalon eſt un boudoir. Madame étoit aſſiſe près de la petite table & faiſoit beaucoup de careſſes à un enfant de quinze ans, qui étoit le fils de Madame de Courville.

M. le Rapporteur adreſſant la parole à madame de la Motte, lui demande ce qu'elle a à répondre ?

Que je perſiſte toujours à dire que Monſieur ſe trompe, quand il aſſure m'avoir vue : c'eſt sûrement une autre femme qui pourroit me reſſembler.

La deſcription de mon appartement ſe trouve conforme. Monſieur peut y avoir été conduit, M. le Cardinal ayant pu diſpoſer de mon appartement & corrompre mes gens avec de l'or ; & je le crois d'autant mieux, que l'on m'a rapporté que l'on avoit vu de la lumiere pendant mon abſence.

Madame, lui dit M. le Rapporteur, écoutez at-

tentivement la dépoſition de Monſieur, & répondez ſur les objets qui ſont à votre connoiſſance.

Lecture faite, &c.

Tout ceci eſt une hiſtoire pour moi ; ſinon que comme je l'ai dit dans ma dépoſition, M. le Cardinal vouloit marier mademoiſelle de Courville, & lui donner 500,000 liv. qu'il m'a preſſé dans le mois d'avril, d'écrire à mon mari, pour l'engager à revenir de Londres, pour avoir les fonds néceſſaires.

Telle eſt, dans la vérité, ma confrontation avec madame de la Motte, que je ne connoiſſois pas, & dans la maiſon de laquelle j'avois été myſtérieuſement introduit pendant pluſieurs mois.

Après la clôture, M. le Rapporteur voulut bien nous permettre de parler en converſation libre ; & c'eſt alors que j'ai eu à me juſtifier d'un reproche tout différent de celui que me font les partiſans de M. le Cardinal : mon but, ſuivant eux, avoit été de le compromettre, & madame de la Motte me reprochoit d'avoir voulu la ſacrifier à cette Eminence. Au moins ce reproche offenſant, par lui-même, ne fut point aggravé par ſon motif. Elle n'attribuoit pas au défaut de délicateſſe le penchant qu'elle me ſuppoſoit à favoriſer M. le Cardinal. Elle me fit même compliment ſur la maniere dont j'avois préſenté ma défenſe. Elle parla de mes entretiens avec M. Roths, & de ma lettre à madame de Brionne. Incapable de me laiſſer ſéduire par une femme, à qui la nature a prodigué le dangereux ton de perſuader, je lui témoignai les égards que je devois à ſon ſexe, & je proteſtai de l'impartialité de mon récit. Quant à mes lettres à madame de Brionne & à M. Roths, je déclarai avec plus d'énergie que de modération, peut-être, que j'entendois qu'elles fuſſent dépoſées. Elles prouveront, lui dis-je, toute ma droiture, puiſque j'y déclare, de la maniere la plus formelle, que je me regarderois

comme le plus lâche de tous les hommes, si j'étois capable de trahir ma conscience & la vérité.

Je ne cessai de la conjurer de développer les nœuds d'une intrigue dont sembloit dépendre ma destinée. Je me figurois qu'elle le pouvoit d'autant mieux que j'étois convaincu qu'elle étoit l'amie de madame de Courville, qui m'avoit dit qu'elle l'auroit à ses noces.

Ainsi se terminerent cette confrontation & cet entretien, le 11 de ce mois : mon mémoire étoit imprimé dès le 8.

Je laissai madame de la Motte à la Bastille, & mes satellites me ramenerent à la prison du Grand-Châtelet.

Cependant ce n'est pas seulement ce que dit un témoin ou un accusé qui persuade un Juge ; leur contenance réciproque est peut-être encore un indice plus sûr, & c'est ici que j'ose invoquer le Magistrat qui a rempli avec tant de bonté & tant d'intégrité, cette partie de l'instruction ; puisse-t-il, judicieux interprête de ces mouvemens involontaires qu'arrache à la nature une vérité accablante ; puisse-t-il, dis-je, attester à la Cour dont il est membre, qu'il n'en a remarqué aucun en moi, qui n'ait servi à le convaincre & de ma sensibilité & de mon innocence !

Signé, J. C. V. DE BETTE D'ETIENVILLE.

Me. MONTIGNY, Avocat.

CONSULTATION.

LE CONSEIL SOUSSIGNÉ qui a lu le ſecond Mémoire du ſieur de Bette d'Etienville, conſulté tant ſur les faits de ce Mémoire, que ſur différentes queſtions ;

ESTIME, 1°. qu'il n'eſt plus permis de douter de la vérité des faits que le ſieur de Bette d'Etienville avoit publiés.

2°. Qu'il réſulte de ces faits ſon impartialité la plus exacte, ſoit pour M. le Cardinal de Rohan, ſoit pour Madame la Comteſſe de la Motte, & qu'il ne peut être ſoupçonné de corruption par l'un ou par l'autre de ces illuſtres Accuſés.

3°. Que l'accuſation intentée contre le ſieur de Bette d'Etienville, à la requête des ſieurs Vaucher & Loque, eſt tellement deſtituée de fondement, & bleſſe ſi évidemment les principes élémentaires de droit, que le décret contre lui le 22 Décembre dernier, pourroit donner lieu à la priſe-à-partie, ſur laquelle il conſulte, contre M. le Lieutenant Criminel du Châtelet qui a décerné ce décret.

§. Ier.

LE SIEUR DE BETTE D'ETIENVILLE, en conſignant, dans ſes Mémoires, les faits de ſa défenſe, n'a pas prétendu s'abuſer : il a été frappé le premier de leur invraiſemblance.

Un jeune homme, qu'une ſorte de haſard jette dans la Capitale, & qui eſt choiſi entre cinq cents mille autres, pour être chargé d'une négociation importante,

non par ſon objet, mais par les perſonnages qu'elle intéreſſe, eſt un premier trait qui excite la ſurpriſe, & conduit à la défiance & à l'incrédulité.

Un grand Prince, qui donne *cinq cents milles livres* à une jolie femme qui a des talens ornés, & qui ne peut lui trouver un mari, ſoit à la Cour, ſoit dans la Capitale, quoiqu'il conſente à le prendre parmi la Nobleſſe indigente, ou dont le haſard a détruit la fortune : ce Prince, qui ne peut ſe réſoudre à diviſer les paiemens d'une auſſi riche dot, offre un trait qui n'eſt pas moins frappant que le premier.

Des rendez-vous myſtérieux pendant plus de ſix mois, toujours de nuit, dans la même maiſon, & toujours à l'abſence du Maître, avec cette Dame à marier, que qui que ce ſoit ne connoît, & dont qui que ce ſoit n'a entendu parler ; un ſieur de Marcilly, que l'on ne connoît pas plus, quoiqu'il s'annonce pour figurer dans la Magiſtrature ; un ſieur Augeard, qui ſe donne pour Agent d'un Prince, & qui court les Cafés pour trouver des proxénetes, quoiqu'il eût tout le talent néceſſaire pour l'être lui-même. Un Cardinal qui ſe rend dans cette maiſon, parle familiérement à ce jeune homme dont le ſieur Augeard a fait l'incroyable découverte : ce Cardinal, qui eſt le ſeul qui ſe fait connoître, quoiqu'il ſoit le ſeul intéreſſé à ſe cacher. Un Prince qui veut éblouir un Provincial, & qui n'oſe l'introduire dans ſon Palais, où tout reſpire une véritable magnificence, & réduit, quoiqu'il n'ait aucune répugnance à ſe faire connoître, à le recevoir dans un modeſte appartement, où la parure Aſiatique que déploie Mella de Courville, eſt auſſi déplacée qu'elle-même. Un Cardinal, du nom de Rohan, qui ne veut pas s'entendre qualifier de *Monſeigneur*, qui veut être appellé, par ce jeune homme, du titre modeſte de *Monſieur*, comme plus coulant dans la converſation, quoique celui de *Prince* le ſoit iufiniment plus, & que rarement il fit grace de celui d'*Alteſſe*, qui

ne l'eſt pas moins. Une campagne enchantée, où figurent *le Baron*, *la Comteſſe*, *le Préſident*, *le Conſeiller*, & où cependant le Cardinal ne ſe trouve pas. Tant d'incidens, tant d'épiſodes répugnent ſans doute à la raiſon, & ne nous montrent d'abord qu'un tiſſu de fables, infiniment plus propres à figurer dans un futile roman, qu'à compoſer une ſérieuſe défenſe.

Un perſonnage biſarre ſuivant le Peuple, prodigieux ſuivant lui, & ſingulier aux yeux de tout le monde, eſt venu mêler ſon nom à ces fables merveilleuſes. Cet homme, qui ne peut aſſurer s'il eſt né d'un Monarque ou d'un Artiſan, d'un Lévite ou d'un Bonze, s'il eſt Copte, Grec, Romain, Maltois ou Arabe, eſt élevé dans le ſein, dans le berceau même de l'Iſlamiſme, & cependant il ſe trouve qu'il eſt Chrétien; il échappe à l'inquiſition Muſulmane; & parvenu à l'âge de ſe connoître, il quitte le ſéjour de l'heureuſe Arabie; il quitte les contrées d'Eden & de Médine. Inſenſible à la magnificence que lui offre ſon ſéjour dans le palais du Muphty *Salahaym*, il s'arrache aux regrets de ce Chef de la Religion Mahométane, dans cette partie de l'Empire Muſulman, & commence ſes voyages, que ne peut interrompre l'amour du Schérif de la Mecque. Son ame réſiſte aux adieux de ce Souverain de l'Arabie, de ce deſcendant de Mahomet, fondateur du culte que l'on y révere.

Il voit impunément ce Schérif, qui fixe ſur ſes pas fugitifs des regards attendris, & l'appelle en gémiſſant, *le fils infortuné de la Nature*.

Cet homme, déja ſi prodigieux, n'eſt encore qu'une ébauche très-imparfaite de ce qu'il devoit être. Après d'inſtructifs & laborieux voyages, où il contemple les fameuſes pyramides, éternels monumens de l'audace humaine, de l'orgueil des Rois & de l'eſclavage du Peuple le plus induſtrieux de la terre, il aborde à Malte, où, par une diſtinction qui n'appartient qu'à

un Souverain, il eſt exempté de la *quarantaine*: il va loger dans le Palais du Grand-Maître *Pinto*. C'eſt-là qu'il dépoſe ſon turban & ſon nom d'*Acharat*, & qu'il prend, avec le nom myſtique de *Caglioſtro*, des habits Européens.

Il retrouve dans cette Iſle, révérée comme l'unique Sanctuaire de la valeur Chrétienne, ſon Inſtituteur, le ſage, le divin *Althotas*, qui, ayant dépoſé comme lui les mœurs & les uſages Aſiatiques, avoit déja l'habit de Prêtre, & la Croix qui n'appartient qu'à la Nobleſſe, prouvée dans pluſieurs générations.

Il reçoit les derniers ſoupirs de ce vénérable mortel, qui lui grave dans le cœur l'amour de l'humanité en traits ineffaçables.

Ne pouvant plus demeurer dans cette Iſle, qui lui coûte des larmes ſi ameres, il prend congé du Grand-Maître, lui demande ſon agrément, non pour ſe dévouer au ſervice de l'Ordre, mais pour aller exercer la Médecine dans toute l'Europe.

Telle eſt ſa conſécration; auſſi parcourt-il cette partie du monde avec ſon élixir & ſon baume, guériſſant les Souverains gratuitement; auſſi les pauvres, & donnant encore de l'argent à ces derniers.

Nous n'ajoutons rien au portrait du Comte de Caglioſtro. Ce portrait a été tracé par lui-même: nous en retranchons bien des traits qui ne peuvent entrer dans le cadre étroit d'une Conſultation. Si on préſentoit un pareil enſemble à un homme froid, & qui n'auroit jamais entendu parler du Comte de Caglioſtro; cet homme froid, cet homme impaſſible, laiſſeroit tomber de ſes mains le portrait, & un innocent ſourire échappé de ſes levres, trahiroit ſa gravité.

Cependant le Comte de Caglioſtro exiſte. Ses connoiſſances ſont profondes, ſes bienfaits répandus ſur les malheureux paroiſſent certains; & ſon Mémoire, qui contient cet aſſemblage de traits uniques & romaneſques, eſt appuyé de tant de noms, qu'il n'eſt

guere permis d'en ſuſpecter la fidélité. Ces noms ſont ſi reſpectables, ſi auguſtes, même ſi Saints, puiſque l'on voit de ce nombre, celui de deux Papes, que jamais un Défenſeur auſſi ſage, auſſi réſervé que le Juriſconſulte qui a fixé ſon choix, ne ſe ſeroit permis de les citer, s'il n'eût eu, pardevers lui, la conviction de tant de merveilles raſſemblées dans un ſeul homme.

Il ne faut donc pas juger de cette Cauſe par les autres : ce qui nous paroît une vérité doit exciter nos doutes. Par exemple, nous voyons la Baronne *d'Oliſva* ? il faut douter de ſon nom & de ſa qualité.

Le jeune d'Etienville a vu, dans la maiſon de la rue Neuve-Saint-Gilles, que Madame de la Motte reconnoît pour être la ſienne, il a vu une *Mella de Courville*, que cette même Madame de la Motte dit être une Sulbark, pour le tenir en confidence, de M. le Cardinal de Rohan, où elle s'eſt rencontrée avec elle. Croyons que cette Mella de Courville eſt une femme autre que celle qu'elle a vue chez M. le Cardinal.

Le ſieur de Bette d'Etienville, Bourgeois de Saint-Omer, a vu, dans cette même maiſon de la rue Neuve-Saint-Gilles, une Eminence, qui lui a dit : *appellez-moi Monſieur*, & l'a prié de lui trouver un mai pour une Dame à laquelle il donneroit *cinq cents mille livres*. Croyons que cette Eminence n'eſt pas le Prince Louis de Rohan, Cardinal & Grand Aumônier de France.

Madame de la Motte nous conduit elle-même à ces doutes.

Le jeune d'Etienville lui dit : „ Madame, je vous „ ai vue chez Madame de Courville ; & „ comme ſon „ amie, vous étiez près d'une petite table, où vous „ careſſiez, avec toute la tendreſſe de la mater- „ nité, le jeune de Courville : j'ai eu l'honneur de

» vous y voir, & ce, dans le mois de mai : je vous » reconnois, c'eſt vous-même ».

Madame de la Motte lui répond qu'il ſe trompe : qu'on a pu lui ſubſtituer une autre femme qui lui reſſembloit, au point d'occaſionner cette erreur.

La baronne *d'Oliva* eſt bien une perſonne ſubſtituée ; & il eſt de notoriété publique aujourd'hui qu'elle s'appelloit *d'Eſigny ;* le ſieur de la Motte, en lui faiſant quitter l'appartement qu'elle occupoit rue du Jour, lui avoit fait adopter celui *d'Oliva* qu'il avoit emprunté, ſans doute, du nom de fille de madame de de la Motte. Les mêmes lettres ſervent à ce nom comme à celui de *Valois*, & nous portent naturellement à cette conjecture.

Ainſi, que le ſieur d'Etienville, que ce jeune homme ſans exiſtence, & jeté, pour ainſi dire, dans cette capitale, nous diſe avoir vu une Eminence auſſi diſtinguée que M. le Cardinal, qui lui a dit *de l'appeller Monſieur*, on ne pourra augurer de cette partie de ſon récit, qu'il eſt un impoſteur, qu'il a fait cette ſuppoſition pour conſommer ſon eſcroquerie. On a pu tromper ſa bonne foi, & lui préſenter un perſonnage qui aura joué devant lui le rôle d'un Prince, populaire à l'excès.

De quelle ſuppoſition ne croirons-nous pas capable les Agens de cette intrigue, lorſque la *d'Eſigny*, lorſque cette fille corrompue, a pu être propoſée pour remplacer auprès *d'un Prince d'une haute conſidération*, une Perſonne chérie, une Tête auguſte, une grande Reine, qui couvre le berceau glorieux de ſes heureux Enfans, des mêmes vertus, dont ſa mere, dont l'héroïque MARIE THERESE avoit couvert le ſien à elle-même.

Le voyage que le ſieur d'Etienville dit avoir fait dans une maiſon de campagne, diſtante de Paris de trois à quatre heures, en voiture bourgeoiſe, ne doit pas être revoqué en doute.

Il a pu être myſtérieuſement conduit dans cette maiſon de campagne pendant trois jours, puiſqu'il eſt aujourd hui reconnu qu'il a été introduit myſtérieuſement dans la maiſon de madame de la Motte, rue Neuve-Saint-Gilles, pendant plus de ſix mois.

Lorſque l'on rapproche les faits de cette Cauſe, des événemens ordinaires, on ne peut ſe figurer qu'ils ſoient vrais, parce qu'ils ſont invraiſemblables; mais lorſqu'on les rapproche de cette intrigue, & que l'on en juge par le peu que nous en connoiſſons, on les rejetteroit comme faux s'ils avoient les caracteres de la vraiſemblance.

Il étoit donc injuſte de ſe fonder ſur ces faits pour accabler cet infortuné jeune homme des ſoupçons les plus déshonorans; & pour diminuer, aux yeux de la Nation, l'horreur que doivent inſpirer les excès auxquels on s'eſt livré contre lui.

§. II.

Il réſulte du récit du ſieur d'Etienville la preuve de ſon impartialité, ſoit pour M. le Cardinal de Rohan, ſoit pour madame de la Motte.

En effet, on voit qu'il n'eſt guidé que par l'envie d'opérer ſa juſtification: ſi les Magiſtrats en tirent quelque lumiere pour ſe conduire dans ces routes ténébreuſes, ce n'eſt qu'accidentellement.

On dit qu'il a vu cette Mella de Courville avec une riviere de diamans capable d'éblouir les yeux les plus accoutumés au luxe aſiatique: & il dit qu'il l'avoit vue myſtérieuſement chez madame de la Motte, en ſa préſence & en celle du Prince.

S'il eût voulu favoriſer l'un ou l'autre, il auroit ſéparé ces circonſtances

S'il eût voulu favoriſer madame de la Motte, il n'eût pas placé le lieu de la ſcene dans la maiſon de cette Dame: il ne lui auroit pas ſoutenu, à la confrontation

frontation, qu'il les avoit vues, toutes les deux enſemble dans la même maiſon, & TOUTES LES DEUX COMME AMIES, ſur-tout lorſqu'il voyoit que Madame de la Motte faiſoit tous ſes efforts pour écarter toute eſpece de ſoupçon ſur leurs liaiſons.

S'il eût voulu la favoriſer, il n'eût pas dit qu'à ſon retour de Saint-Omer, il alla voir cette maiſon myſtérieuſe de la rue Neuve-Saint-Gilles, & que les gens de Madame de la Motte avoient répondu que jamais il n'avoit exiſté de Courville dans cette maiſon, & que quand M. le Cardinal y alloit, c'étoit *pour y voir Madame de la Motte.* Réponſe qui prouve, avec l'évidence de la conviction, que Madame de Courville étoit un nom d'occaſion comme celui d'Oliva, & que l'être à qui le ſieur Augeard le donnoit, le prenoit & le quittoit à la porte.

Comment ſeroit-il poſſible de ſuppoſer que, pendant ſix mois & plus qu'ont duré ces pantomimes, Madame de Courville n'eût pas été connue chez Madame de la Motte?

Elle explique ce fait, en ſoutenant que M. le Cardinal a pu corrompre ſon monde à force d'or.

Corrompre tous les gens de Madame de la Motte! & pendant ſix mois, ſans qu'aucun ait été aſſez indiſcret ou aſſez fidele pour faire part à ſes Maîtres qu'un M. de Marcilly, qu'un ſieur Augeard, & que le jeune d'Etienville ſe rendoit chez eux toujours myſtérieuſement, & pendant la nuit, pour y voir Madame Mella de Courville! Si ce fait eſt vrai, il eſt certainement bien incroyable.

On ne peut donc ſuppoſer, d'après les faits de ſon Mémoire, que le ſieur d'Etienville ſoit un homme vendu au parti de Madame de la Motte.

Et quant à ce qu'il s'eſt laiſſé gagner par celui du Prince, il eſt également à l'abri du ſoupçon; puiſqu'il dit, comme effectivement il a pu le croire, qu'il

a vu le Prince parmi ces êtres qui habitoient la nuit la maiſon de Madame de la Motte. Lorſque l'on fixe l'œil de la réflexion ſur cette affaire & ſur les Mémoires du ſieur d'Etienville, on voit que ſa bonne foi eſt auſſi évidente que ſes malheurs.

Nous laiſſons aux célebres Défenſeurs de M. le Cardinal & de Madame de la Motte à chercher, au milieu de tant de prodiges, la fatale vérité qui fixe, en ce moment, la curioſité publique ; ils expliqueront les charges dans une juſte étendue : nous n'en prenons que ce qui peut ſervir à la juſtification d'un opprimé ; mais, puiſque le cri de notre conſcience nous y force, confeſſons qu'un ſentiment intérieur nous dit que M. le Cardinal eſt innocent.

Il eſt des foibleſſes dont la Pourpre Romaine n'eſt pas toujours exempte, non plus que celle des Rois ; mais il eſt des vices qui dégradent ; & dont les Grands ne peuvent jamais être ſoupçonnés, & ſurtout ceux qui ſont faits pour influer ſur nos deſtinées.

Puiſſe cette perſuaſion être juſtifiée par l'événement, ou plutôt faut-il que nous n'ayons de vœux à former que pour une alternative cruelle !..... Que les Rois ſont heureux, qu'ils ſont grands, puiſqu'ils peuvent tout pardonner !....

§. III.

LA PRISE à partie ſur laquelle le ſieur d'Etienville nous conſulte, lui eſt aſſurée, non parce que le Baron de Fages avoit obtenu des ſieurs Loque & Vaucher, quatre années pour payer, délai qui, étant accordé à l'obligé, devoit néceſſairement profiter à la caution ; ils auront diſſimulé cet accord à M. le Lieutenant Criminel du Châtelet, & auront ainſi tendu un piege à la religion de ce Magiſtrat. Mais

cette priſe à partie réſulte de ce que le décret étoit ſans cauſe.

En effet le dédit, lors même qu'il auroit été déchiré ſous les yeux des Marchands, n'auroit pu donner lieu à une accuſation, parce qu'une obligation qui ne peut produire aucun effet au Civil, ne peut devenir la baſe d'une procédure extraordinaire.

Ce principe eſt certain; il eſt élémentaire: il n'eſt permis à aucun Juge de l'ignorer.

Or, notre droit ne connoit point de délit. Nous connoiſſons *la promeſſe de mariage*, promeſſe qui ne vaut jamais quant au mariage, mais ſeulement quant aux effets civils qui peuvent en réſulter.

Cette promeſſe, pour produire ces effets, doit être réciproque & double entre les Parties; c'eſt encore un principe vulgaire.

Celle de Madame de Courville & du Baron de Fages eſt dépourvue de ces qualités eſſentielles. Elle n'eſt ni réciproque ni double: elle ne formoit point d'engagement entre les deux futurs, qui ne ſe ſont jamais vus.

Cet acte étant nul par lui-même, ne pouvoit devenir la baſe du traité que Vaucher & Loque ont fait avec le Baron de Fages.

On ne peut ſuppoſer aucun concert entre le ſieur d'Etienville, le Baron de Fages & le Comte de Précourt; puiſque nous voyons ces derniers pourſuivre, avec toute la fureur & les égaremens de la vengeance, celui qu'ils regardoient comme un ami perfide, & même comme un inſigne criminel.

Le décret eſt donc évidemment mal décerné. Le ſieur d'Etienville pourroit donc conclure à la priſe à partie; mais puiſqu'il s'eſt fait un plan de modération, qui ne pouvoit qu'augmenter l'intérêt que ſa Cauſe devoit inſpirer, il doit ſe borner à conclure à la décharge de l'accuſation & aux réparations civiles,

qu'il eſt en droit d'eſpérer ; & s'en remettre au ſurplus à la prudence éclairée des Magiſtrats ſupérieurs.

Son but étoit d'arriver à une place : il eſt en état de l'occuper ; il eſt innocent, & il écrit ſous les yeux de ſon Roi.

Délibéré à Paris, ce 14 Mars 1786.

MONTIGNY, Avocat.

VA1
1631063